



Règlement du Rallye des Templiers

Samedi 17 septembre 2022 à La Chapelle Moulière

Le thème de ce rallye pédestre est la recherche d'un trésor qui aurait été caché au XI^e siècle par l'ordre des Templiers. Le parcours est à découvrir à l'aide de l'histoire et d'indices à trouver. Les participants ont à exécuter des défis, sans oublier les quêtes consistant à identifier les mots d'une phrase mystère, à partir de laquelle il leur sera possible d'accéder au trésor.

A l'exception de Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre du Temple, les personnages, les situations et certains lieux ou bâtiments évoqués sont purement imaginaires.

Article 1 : Dispositions générales

Le présent règlement stipule les dispositions relatives au rallye du 17 septembre 2022 organisé par l'Association *La Parole Aux Molériens (LPAM)* dans le cadre de son activité « Vie Locale ». L'Association LPAM sera dénommée l'« Organisateur » dans la suite de ce règlement.

Article 2 : Engagement et responsabilité des participants

Les participants restent seuls responsables de leur conduite et de leurs actes au cours du rallye.

Le rallye pédestre nécessite parfois d'emprunter des voies où circulent des engins motorisés. Les dispositions du code de la route doivent scrupuleusement être respectées. Des règles de bonne conduite sont également à suivre par chacun des participants, comme de ne pas pénétrer dans des endroits privés et derrière les clôtures.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident matériel et/ou corporel des participants ni des dégradations commises sur des biens ou propriétés privés et/ou publics.

Les participants s'engagent à ne pas déplacer ni modifier les signalisations du rallye, qu'ils rencontreront tout le long du parcours, dans le cas inverse l'organisateur se réserve le droit de disqualifier les équipes qui ne respecteraient pas cette règle.

Article 3 : Inscription

Les bulletins d'inscription sont à demander par simple mail à l'Association *La Parole Aux Molériens*, dont les coordonnées figurent sur les médias de communication distribués ou affichés.

Pour créer une équipe, il faut :

- qu'elle soit constituée de 4 ou 5 personnes,
- avoir désigné un chef d'équipe,
- qu'au moins un des membres dispose d'un téléphone portable avec une connexion 4G si possible.

Le montant de l'inscription est de 6 € par participant.

Une fois dûment complétés et signés, le bulletin ainsi que le présent règlement sont à remettre sous forme papier à l'organisateur, accompagnés du montant de l'inscription qui devra correspondre au nombre de membres de l'équipe constituée.



Les inscriptions seront clôturées :

- soit dès que l'inscription de 12 équipes sera validée par l'organisateur. C'est la date de réception des documents à retourner précités qui sera prise en compte pour déterminer la liste des 12 équipes en lice.
- soit le 12 septembre 2022 dans le cas contraire.

Une liste d'attente d'équipes ou de participants pourra être éventuellement constituée pour pallier d'éventuels désistements ou pour des demandes d'inscription d'équipes incomplètes.

Après validation de l'inscription par l'organisateur, tout désistement d'un ou de plusieurs membres d'une équipe qui interviendrait après le 12 septembre 2022, ne donnera pas lieu au remboursement de la ou des inscriptions concernées, excepté sur présentation d'un justificatif médical. Tout désistement entraînant un nombre de participants inférieur à quatre, conduira à l'invalidité de toute l'équipe sans remboursement, dans la mesure où les désistements ne pourraient pas être remplacés par un ou des membres de la liste d'attente.

L'inscription au rallye pédestre est ouverte à toute personne majeure ainsi qu'aux mineurs de plus de 15 ans, à partir du moment où ils sont accompagnés de leurs parents ou représentants légaux qui en seront responsables. Chacun des participants devra s'assurer d'être en bonne condition physique pour effectuer un parcours de 5 km environ. La participation au rallye n'est pas réservée aux seuls habitants de La Chapelle Moulière.

Article 4 : Assurances

Chaque participant doit déclarer être couvert au minimum par une assurance « Responsabilité civile ». Si tel n'était pas le cas, la participation à ce rallye est impossible. Cet article vaut déclaration sur l'honneur de chaque participant.

Article 5 : Modifications ou annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le rallye si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En cas d'annulation par l'organisateur, l'intégralité des sommes perçues sera restituée à chacun des participants.

Article 6 : Déroulement

Ce rallye pédestre se déroulera le 17 septembre de la façon suivante :

- 13h30 : Briefing des équipes
- 14h00 : Début du rallye
- 19h45 : Fin du rallye et remise des lots

En cas d'abandon d'un ou plusieurs participants en cours de rallye, le chef de l'équipe doit en informer l'organisateur de même que tout incident ou accident survenu en cours de rallye. Néanmoins, dans le cas où celui-ci ne serait pas en mesure de le faire, tout autre membre de l'équipe devra pouvoir s'en charger.

Article 7 : Formalités avant le départ

Le dossier et le matériel nécessaire à ce rallye seront remis aux équipes participantes, à savoir :

- le plan
- le guide du rallye (transmis également lors de la validation de l'inscription)
- l'histoire
- la feuille de score



- un brassard bleu ou rouge numéroté avec le numéro de l'équipe pour chaque équipier et possédant un liseré blanc pour le chef de l'équipe
- un questionnaire de satisfaction

Tout le dossier fourni est la propriété stricte de l'organisateur, il ne doit donc faire l'objet d'aucune reproduction.

Article 8 : Formalités à l'arrivée

Chaque équipe doit se signaler auprès de l'organisateur à son point d'arrivée.

Pour chaque équipe, les conditions permettant d'enregistrer l'arrivée de celle-ci sont les suivantes :

- l'équipe est au complet
- la remise de la feuille de score
- la durée du parcours ne devra pas excéder 4h30 (différence entre heure de départ et heure d'arrivée pour chaque équipe)

Dans la cas contraire l'équipe sera éliminée.

Article 9 : Réclamations et tricherie

Sachant qu'il n'y a aucun enjeu financier à participer à ce rallye, l'organisateur compte donc essentiellement sur le bon esprit de tous les participants et n'a donc pas envisagé de gérer des réclamations suite à tricheries éventuelles.

Article 10 : Désignation de l'équipe gagnante et classement des équipes

Le mode de classement s'est voulu être simple et le moins arbitraire possible. Le classement des équipes reposera sur la comptabilisation des points obtenus pendant le rallye et servira pour l'attribution des lots des trois équipes arrivées en tête.

Le barème des gains de points pourra être fourni si un chef d'équipe en fait la demande auprès de l'organisateur.

Si plusieurs équipes trouvent la phrase mystère alors :

- C'est l'équipe ayant le meilleur classement qui fera la recherche du trésor
- En cas d'ex æquo, c'est l'équipe ayant mis le moins de temps (durée) pour réaliser le parcours, qui sera sélectionnée.

Le trésor pourrait ne pas être trouvé ni recherché.

Article 11 : Remise des lots

À partir de 19h45, il sera procédé à la remise des lots aux 3 premières équipes et à l'ouverture du coffre trouvé par l'équipe gagnante.

Article 12 : Informatique et liberté

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles, j'accepte que l'Association La Parole aux Molériens mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans le bulletin d'inscription, uniquement dans le cadre de cette manifestation.

Suivant autorisation fournie par chaque participant, les organisateurs pourront publier et utiliser leur prénom, leurs photos et récits de leur rallye pédestre, dans le cadre des publications prévues. Toutes les photos prises par les organisateurs au cours de cette journée seront libres de droits.



Les informations concernant les participants, ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées.

L'Association La Parole aux Molériens s'engage à ne pas divulguer, transmettre, ou partager mes données personnelles avec d'autres entités ou organismes, quels qu'ils soient. Les bulletins d'inscription seront détruits 15 jours après la manifestation. Conformément au RGPD, je peux exercer mes droits d'accès aux données et les faire rectifier ou les faire supprimer en contactant l'association à l'adresse suivante : laparoleauxmoleriens86@gmail.com .

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions du présent règlement.

Fait à La Chapelle-Moulière le 17/06/2022
Pour l'Association La Parole Aux Molériens

Gérard Durand
Président

Karine Baudry-Mineau
Vice-Présidente

Elodie Blanc
Trésorière

Mail : laparoleauxmoleriens86@gmail.com - Tél : 07 49 63 65 63

Signature des participants précédée de la mention "Lu et approuvé"

Nom de l'équipe :

Nom et prénom du chef d'équipe :

Signature

Nom et prénom de l'équipier 1 :

Signature

Nom et prénom de l'équipier 2 :

Signature

Nom et prénom de l'équipier 3 :

Signature

Nom et prénom de l'équipier 4 :

Signature

Fait àle